



**SAINT-MANDÉ**  
*CRESCO ET FLORESCO*

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

## **VILLE DE SAINT-MANDE**

VAL-DE-MARNE

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE PUBLIQUE DU 22 JUIN 2022**

Nombre de membres  
du Conseil Municipal : 35  
Membres en exercice : 35  
Membres présents : 25  
Membres représentés : 8  
Membres absents : 2

#### **OBJET : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, vingt-deux juin à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Julien WEIL, Maire, le seize juin, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Julien WEIL, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Matthieu STENCEL, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, M. Rydian DIEYI (arrivé au point n°1), M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, Mme Léna ETNER, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, Mme Marie-France DUSSION, M. Luc ALONSO.

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Geneviève TOUATI.  
M. Cédric BACH.

#### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. Jean-Philippe DARNAULT pouvoir donné à M. Julien WEIL.  
Mme Christine SEVESTRE pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON-BOYER.  
Mme Tiffany CULANG pouvoir donné à M. Frédéric BIANCHI.  
Mme Nathalie COHEN pouvoir donné à Mme Eveline BESNARD.  
Mme Marilyne BARANES pouvoir donné à Mme Caroline QUERON.  
Mme Béatrice DORRA pouvoir donné à Mme Léna ETNER.  
M. Pierre LOULERGUE pouvoir donné à M. Stéphane ROBIN.  
M. Roger DE LA SERVIÈRE pouvoir donné à Mme Marie-France DUSSION.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400678-20220622-DEL4-22JUN22-AI  
Date de télétransmission : 07/07/2022  
Date de réception préfecture : 07/07/2022

# LE CONSEIL MUNICIPAL

## DEL N° 4 : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES COMMUNAUX D'APPROVISIONNEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°4 du 11 février 2019, autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement située avenue Gallieni (Marché de la Tourelle) et la place de la libération (marché de l'alouette),

VU le contrat de délégation de service public (DSP) en cours, déléguant à la société Dadoun père & fils (le délégataire) la gestion et l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement de la Tourelle et de l'Alouette,

**CONSIDERANT** que le contrat de DSP prévoit que le traitement des déchets non triés des deux marchés soit à la charge du délégataire (la société Dadoun père & fils) et que la Ville de Saint-Mandé en assure le paiement,

**CONSIDERANT** que cette compétence relève depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Est Marne & Bois et non plus de la Ville de Saint-Mandé,

**CONSIDERANT** par conséquent, la nécessité de modifier les termes de la DSP en précisant le délégataire (la société Dadoun père & fils) continuera à assurer le traitement des déchets non triés des deux marchés et que l'EPT Paris Est Marne & Bois en assurera le paiement,

VU l'avis favorable émis par la Commission Municipale Finances et évaluation des politiques publiques, ressources humaines et administration générale réunie le 14 juin 2022,

### A P R E S   E N   A V O I R   D E L I B E R E

**A la majorité**

**Contre : 0**

**Abstention : 4**    *Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN.*

**Pour : 29**    *M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Phillippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilynne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION, M. Luc ALONSO.*

**APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de DSP pour la gestion et l'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement des marchés de la Tourelle et de l'Alouette, annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 susvisé et tous les documents s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire de séance,  
Matthieu STENCEL



Le Maire  
Julien WEIL



Handwritten signature or stamp, possibly illegible.

Handwritten text, possibly illegible.